NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

8/3752 6 décembre 1956 FRANCAIS ORTGINAY. : ANGLATS

LETTRE EN DATE DU 6 DECEMBRE 1956, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR I.ºOBSERVATEUR JAPONAIS

J'ai l'honneur de vous rappeler que, le 16 juin 1952, le Japon a demandé à être admis en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et a déclaré en même temps qu'il acceptait les obligations énoncées dans la Charte (document S/2675).

Mon gouvernement m'a chargé d'affirmer de nouveau le désir du Japon d'être admis comme Membre des Nations Unies, afin de pouvoir contribuer davantage à réaliser les fins de l'Organisation. Mon gouvernement m'a chargé également de demander, par la présente, que le Conseil de sécurité procède à un nouvel examen de la demande du Japon, de façon que l'Assemblée générale puisse prendre une décision le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

<u>Signé</u>: Toshikazu Kase Ambassadeur